

Comité belge pour l'UNICEF – Appel d'offres

Un livre d'histoire sur les droits de l'enfant pour les enfants (2,5 à 6 ans)

Le Comité belge pour l'UNICEF

UNICEF Belgique – officiellement le Comité belge pour l'UNICEF – représente le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans notre pays. Nous mobilisons des ressources pour soutenir les programmes internationaux d'urgence et de développement de l'UNICEF en faveur des enfants, et pour défendre leurs droits au niveau national et international. Nous contribuons ainsi à une organisation résolument engagée pour le bien-être et les droits de chaque enfant dans plus de 190 pays, en accord avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Objet de l'appel d'offre

Contexte

La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est le fil rouge du travail de l'UNICEF dans le monde : « l'UNICEF est chargé par l'Assemblée Générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement » ([La mission de l'UNICEF, UNICEF](#)).

En Belgique, cela se traduit, entre autres, par notre travail sur l'éducation aux droits de l'enfant. À travers [l'éducation aux droits de l'enfant](#), les enfants et les adultes apprennent par, pour et sur les droits de l'enfant. L'éducation aux droits de l'enfant permet aux enfants de connaître, d'appliquer et de promouvoir leurs droits et ceux des autres.

En 2021, UNICEF Belgique s'est intéressé à la réalité des enfants de l'enseignement maternel en Belgique : Est-ce que les enfants de cette tranche d'âge connaissent leurs droits ? Est-ce qu'ils sont capables de comprendre les concepts abstraits ? De quelle manière peuvent-ils apprendre sur leurs droits ? [En collaboration avec l'Université de Mons](#), UNICEF Belgique a cherché des réponses à ces questions. Au terme de la recherche, nous avons découvert que les enfants de 2,5 à 6 ans sont, eux aussi, capables de comprendre et d'appliquer leurs droits, à condition que ces droits soient présentés dans une situation concrète et familière.

C'est pourquoi, UNICEF Belgique souhaite proposer un paquet éducatif aux professionnels travaillant avec des enfants de 2,5 à 6 ans pour faciliter l'éducation aux droits de l'enfant en contextes scolaire et extra-scolaire.

Comme partie intégrante de ce paquet, UNICEF Belgique souhaite développer un livre d'histoire illustré sur les droits de l'enfant destiné aux enfants d'âge préscolaire. Les

livres et histoires sont d'excellents véhicules pour aborder ce sujet avec les enfants de cet âge-là. Grâce à ce livre, nous pourrons non seulement susciter leur intérêt mais aussi leur permettre d'apprendre à travers des situations concrètes et familières.

Ancrage

La [Convention relative aux droits de l'enfant](#) a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 et a été ratifiée par la Belgique en 1991. La Convention est révolutionnaire dans le sens où les enfants sont désignés et explicitement reconnus comme des titulaires de droits.

L'article 42 de la CIDE reconnaît le droit des enfants à connaître leurs droits et aussi l'obligation des adultes de connaître la Convention et son contenu.

Pour ce projet spécifique, les articles 28 et 29 de la CIDE sont également importants. L'article 28 est consacré au droit des enfants à l'éducation et l'article 29 aux objectifs de l'éducation. L'article 29 stipule notamment que l'éducation de l'enfant doit viser à « inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ». De plus, les cinq objectifs de l'éducation listés dans le premier paragraphe de l'article 29 sont tous directement liés à la réalisation des droits de l'enfant, compte tenu de leurs besoins spécifiques liés à leur développement et aux capacités diverses et évolutives des enfants ([Observation générale n°1](#)).

Les [Objectifs de Développement Durable](#) (ci-après dénommés : ODD) correspondent aux 17 objectifs fixés par les Nations Unies pour 2030. Ils constituent, avec la CIDE, le fil conducteur des programmes de l'UNICEF. L'offre éducative d'UNICEF Belgique sur l'éducation aux droits de l'enfant vise entre autres à contribuer aux ODD suivants :

- ODD 4 : éducation de qualité ;
- ODD 10 : inégalités réduites ;
- ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces.

Conformément à l'article 2 « non-discrimination » de la CIDE et au principe de « [Ne laisser personne de côté](#) » (Leave no-one behind), UNICEF Belgique accorde une attention particulière aux enfants qui grandissent en situation(s) de vulnérabilité(s). Lors de l'élaboration de l'histoire, une attention particulière devra donc être accordée à l'inclusion et la diversité.

Enfin, UNICEF Belgique souhaite également attirer l'attention sur le [référentiel des compétences initiales](#) en Fédération Wallonie-Bruxelles (2020) et aux nouveaux objectifs minimaux pour l'enseignement fondamental (spécialisé) de la Communauté flamande ([Nieuwe minimumdoelen voor het \(buitengewoon\) basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap](#), 2025). UNICEF Belgique vise à ce que tout le matériel éducatif créé s'inscrive dans les cadres de référence susmentionnés en matière de connaissances et de compétences pour l'enseignement maternel, afin de contribuer à la réalisation de plusieurs de ces objectifs.

Objectifs

Les enfants de 2,5 à 6 ans apprennent sur, par et pour les droits de l'enfant par le biais de matériel éducatif adapté à leur âge et à leurs besoins avec une attention particulière pour la non-discrimination et l'inclusion.

Avec cet appel d'offres, UNICEF Belgique veut développer un outil d'éducation aux droits de l'enfant pour les enfants entre 2,5 et 6 ans, sous la forme d'un livre d'histoire illustré sur les droits de l'enfant. Cet outil sera accessible dans le cadre d'un paquet éducatif plus large destiné aux enfants de cette tranche d'âge.

Public(s) cible(s)

- Le public cible primaire sont les enfants de 2,5 à 6 ans avec une attention pour la non-discrimination et l'inclusion, l'approche LNOB et les enfants les plus exclu.e.s ;
- Le public cible secondaire sont les encadrant.es du public cible primaire : les enseignant.es de l'enseignement maternel, les professionnel.les de l'enfance.

Délivrables

- **Un livre finalisé, prêt à être imprimé, sur, par et pour les droits de l'enfant pour les enfants de 2,5 à 6 ans.** Cela implique notamment :
 - Le développement d'une histoire sur les droits de l'enfant dans un langage adapté et compréhensible pour le public cible avec des situations concrètes et familières ;
 - Des illustrations accompagnant l'histoire (tenant compte de la ligne graphique de l'UNICEF et d'UNICEF Belgique);
 - Des questions de discussions et des activités éducatives accompagnant l'histoire ;
 - Respect de la ligne graphique de l'UNICEF et d'UNICEF Belgique et des personnages déjà utilisés par UNICEF Belgique ;
 - Une version francophone et une version néerlandophone (attention : ces versions linguistiques ne doivent pas nécessairement constituer des traductions littérales) ;
 - Attention spécifique à l'inclusivité et l'accessibilité et aux situations de vulnérabilités.
- Une méthodologie pour une **phase test** afin de recueillir les retours pendant le processus de développement avec les audiences cibles ainsi que la mise en œuvre et rapportage des phases test et l'adaptation du prototype en fonction.

Il est fortement recommandé de créer un **Comité de pilotage** chargé d'accompagner le projet.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur du livre d'histoire seront entièrement cédés à UNICEF Belgique. Il est autorisé à utiliser, reproduire et exploiter les matériaux, les données, les rapports, les résultats, les méthodologies et tout autre élément produits dans le cadre de ce projet.

Date limite de soumission

Lundi 3 novembre 2025 à minuit.

Calendrier

Le produit doit être réalisé pour le 31 août 2026.

Procédure de sélection

Cet appel d'offre est ouvert pour les candidat.es qui remplissent les critères suivants :

- Vous avez de l'expérience dans le développement de livres pour les jeunes enfants, idéalement pour les enfants de 2,5 à 6 ans.
- Vous avez une bonne connaissance des droits de l'enfant, de l'éducation aux droits de l'enfants et des ODD.
- Vous avez des connaissances en matière de méthodes de travail participatives.
- Vous présentez un dossier irréfutable (tant en termes de travail que d'attitude). Une certification est requise (extrait de casier judiciaire modèle 596.2).
- Vous connaissez bien les principes de [Child Safeguarding](#).
- Une expérience avec des enfants en situation(s) de vulnérabilité(s) est un plus.
- Vous êtes bilingue (français et néerlandais) ou vous avez une très bonne connaissance des deux langues. Si vous ne maîtrisez pas parfaitement l'une des deux langues, vous pouvez proposer dans votre offre un partenaire approprié qui maîtrise l'autre langue.

Les candidatures seront traitées de manière transparente et non discriminatoire. Les personnes intéressées doivent envoyer leur offre avant le 3 novembre 2025 à minuit à Manon Duray (mduray@unicef.be) et à Charlotte Van Calster (cvancalster@unicef.be).

Critères d'attribution:

1. Offre technique (contenu de l'offre) (50 points);
2. Vos qualifications sur base de CV et d'expériences dans le travail avec des enfants entre 2,5 et 6 ans. Une bonne connaissance des droits de l'enfant et une attention pour les enfants en situation(s) de vulnérabilité(s) sont un atout (30 points) ;
3. Offre financière (20 points).

Éléments requis dans votre offre :

- Offre technique ;
- Offre financière ;
- Calendrier ;
- Équipe avec les CVs, exemples d'expériences pertinentes et extraits du casier judiciaire (modèle 596.2.).

CONTACT

Pour toutes questions sur l'appel d'offre, vous pouvez contacter, en néerlandais, Charlotte Van Calster (cvancalster@unicef.be) et, en français, Manon Duray (mduray@unicef.be).

Sources et références utiles

- [Convention relative aux droits de l'enfant](#);
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : [SDGs | FIDO](#);
- Le lien entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les ODD : [unicef.org/media/60231/file/SDG-CRC-mapping-FINAL.pdf](https://www.unicef.org/media/60231/file/SDG-CRC-mapping-FINAL.pdf);
- Observation générale n°1 du Comité des droits de l'enfant : Objectifs de l'éducation (article 29) : [a\) General Comment No. 1: The Aims of Education \(article 29\) \(2001\) | OHCHR](#);
- Ne laisser personne de côté (Leave No-one Behind (LNOB)): [GNUDD | Ne laisser personne de côté](#) ;
- UNICEF Child Rights Education toolkit: <https://www.unicef.org/documents/child-rights-education-toolkit>;
- Base de référence – Droits de l'enfant dans le préscolaire : [Base de référence - Droits de l'enfant dans le préscolaire \[À télécharger\]](#);
- UNICEF Child Safeguarding Policy: [Safeguarding | UNICEF](#);
- UNICEF Child rights schools toolkit – Child participation : https://d21ipp77gdifnw.cloudfront.net/app/uploads/2022/11/CRS_Child_Participation_Toolkit-rev-1.pdf;
- Observation générale n°12 du Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant d'être entendu : tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11;
- Le référentiel des compétences initiales : [Enseignement.be - Référentiel des compétences initiales](#);
- [Nieuwe minimumdoelen basisonderwijs | Vlaanderen.be](#);
- Rapport annuel 2024 d'UNICEF Belgique : [UNICEF Belgique | Rapport annuel d'UNICEF Belgique](#).